

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 33 (1919)

Heft: 3-4

Artikel: Le drapeau jurassien

Autor: Grellet, Jean

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745576>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Bistum Brixen: in rot zurücksehendes, silbernes Osterlamm mit goldenem rundem Schein ums Haupt; eine silberne, mit rotem Kreuz belegte Osterfahne tragend.

3. Domkapitel Brixen: in Silber roten, goldgekrönten Adler (hier nicht gekrönt), goldbewehrt, über dessen Brust und Flügel ein goldener Bischofsstab quer gelegt ist.

4. Fürstliches Stift Murbach (Abtei): in Silber schwarzer, springender Windhund mit goldenem Halsband und Ringlein.

5. (Im spitzen Fußschild). Fürstliches Stift Lüders (Abtei): in rot aus einer silbernen Wolke (hier weggelassen) hervorgehender, grau gekleideter Arm, dessen Hand die Schwörfinger über sich hält.

Der Mittelschild ebenfalls quadriert:

1. Markgraf von Burgau zu Schwaben: Fünfmal von Silber und rot schräg geteilt, darüberhin goldener Pfahl.

2. Graf zu Hohenberg in Schwaben: Quergeteilt von Silber und rot.

3. Landgraf zu Nellenburg in Schwaben: in Gold drei blaue Hirschstangen (4, 4, 3 Zacken).

4. Herr zu Feldkirch und Bregenz: in Gold rote Kirchenfahne.

Der kleine Herzschild gespalten:

1. Österreich mit der weissen Binde in rot.

2. Habsburg mit dem roten Löwen in Gold. Diese beiden obigen für den Titel: „Cardinal von Österreich“.

Le drapeau jurassien,

par † Jean Grellet.

Au moment où tout le Jura commençait à préparer en 1913 les fêtes du centenaire de son entrée dans la Confédération, un vieil abonné du *Peuple*, de Porrentruy, demandait à M. Grellet de bien vouloir donner dans ce journal son avis sur la question du drapeau jurassien, alors très discutée dans toute la presse du Jura. Nous avons pensé qu'il serait regrettable que cet article si intéressant et si original de notre cher et regretté président restât perdu dans les pages d'un petit quotidien, aussi avons-nous tenu à le reproduire dans les *Archives*. Grâce à l'obligeance de M. le Dr Germain Viatte à Porrentruy, un membre dévoué de notre société, nous avons obtenu une copie de cet article, paru dans le *Peuple* du mercredi 19 novembre 1913 N° 1632.

* * *

Vous voulez bien me demander mon «avis héraldique» au sujet d'un drapeau du Jura bernois. Evidemment le drapeau tout indiqué historiquement parlant serait tout simplement la crosse rouge sur fond blanc et je me demande si dans certains milieux on ne s'exagère pas un peu l'allure cléricale que pourrait avoir

ce drapeau, car il ne faut pas oublier qu'au cours des siècles les évêques, ou tout au moins la plupart d'entre eux, tenaient beaucoup plus à leur souveraineté temporelle qu'à leurs fonctions ecclésiastiques, en sorte que la crosse, primitive-ment emblème de ces dernières, est peu à peu devenue essentiellement l'insigne du pouvoir politique et par là celui du pays gouverné par les princes.

Je ne redouterais pas la concurrence des armes de Bâle-Ville, car la crosse tournée de l'autre côté et surtout la différence des émaux en font des armes

aussi différentes que celles de Fribourg et de Soleure; une confusion pourrait plutôt s'établir avec les armes de Bâle-Campagne, dont la crosse est rouge également et qui ne se distingue que par l'adjonction de sept petites boules ornant la partie supérieure et peu visibles à une certaine distance. Il y a

encore le fait que les évêques actuels de Bâle (disons de Soleure) aux fonctions purement ecclésiastiques et qui n'ont pas d'autorité civile dans le Jura, portent les anciennes armes de l'Evêché. Ces deux raisons pourraient au point de vue héraldique justifier dans une certaine mesure le désir d'introduire dans un drapeau à créer pour le Jura certaines modifications sans cependant être péremptoires. On peut dire ceci: pendant que les armes du pays jurassien étaient par la force des événements tombées en désuétude et n'avaient pour ainsi dire plus de propriété

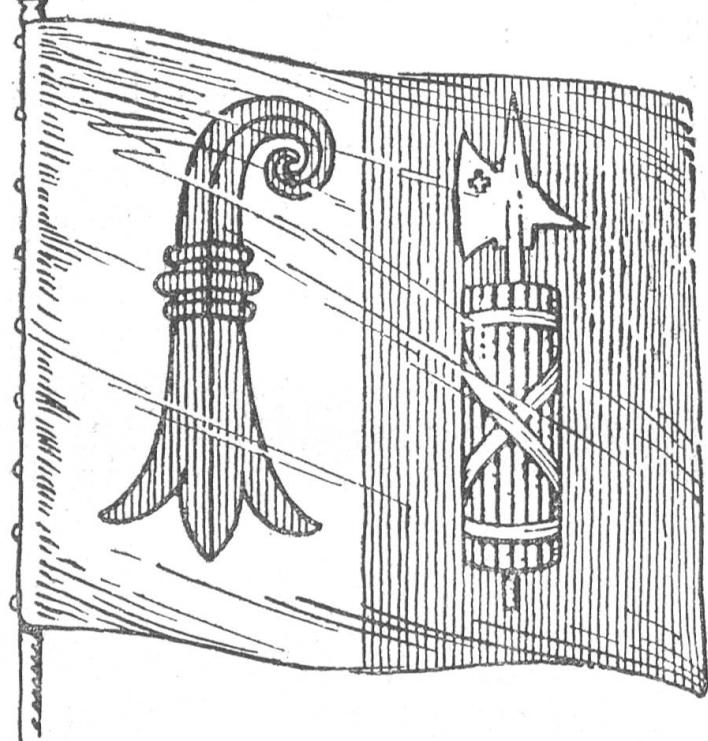


Fig. 97

taire, le canton de Bâle-Campagne s'est formé et les a revendiquées avec une modification peu apparente (déjà introduite dans l'écusson pareil de la ville de Liestal) et elles sont dès lors acquis droit de cité, ce qui n'empêche pas précisément, mais rend difficile, pour éviter des confusions, d'en revenir purement et simplement aux anciennes armes. C'est là «un fait nouveau» dont il y a lieu de tenir compte. Je vous signale cet argument pour faire preuve d'impartialité, bien que personnellement je donnerais la préférence au vieux drapeau.

Mais ce n'est pas mon opinion, c'est la face de la question que vous désirez avoir. Elle se pose plutôt ainsi: étant donné qu'une certaine opposition se manifeste contre la crosse pure et simple, comment concilier les tendances divergentes tout en restant dans les traditions historiques et héraldiques? Autrement dit quel emblème faut-il juxtaposer à la crosse, pour que les éléments opposés puissent se rallier au drapeau et comment les réunir héraldiquement?

Bien que le faisceau de licteurs ne soit pas spécial à la république rauracienne, ayant figuré sur un grand nombre de sceaux de la République helvétique,

d'où il a passé dans les armes du canton de St-Gall lors de sa formation, je ne vois pas cependant d'autre symbole qui, à côté de la crosse, ait à un moment donné représenté l'ensemble du pays jurassien, aussi l'idée de l'adopter aurait-elle sa justification historique.

Quant à son application pratique, je vous envoie trois croquis sommaires, faits au courant de la plume et du pinceau et qui demanderaient à être mis au point, mais suffiront à vous exposer mes idées à ce sujet.

Le *projet C* est l'exécution du dessin que vous aviez vous même suggéré, de croiser les deux pièces, ou, comme on dit en terme de blason, de les passer en sautoir. Cela peut se faire et cette figure héraldique est très fréquente, surtout pour des objets effilés et de même nature, par exemples deux épées, deux sceptres, deux crosses etc., ou même un sceptre et une épée, de sorte qu'à la rigueur on pourrait ainsi placer une crosse et un faisceau de licteur, mais je me demande si dans le cas spécial la combinaison serait très heureuse. Il ne s'agit en effet pas d'une crosse épiscopale quelconque, mais de la crosse de l'Evêché de Bâle dont la forme spéciale et la position verticale sont consacrées par une longue tradition et universellement connues, de sorte qu'on aurait quelque hésitation à la reconnaître dans une nouvelle position; de même le faisceau de licteur emblème de l'autorité, est mieux dans l'esprit de la chose en position verticale que penché; c'est pourquoi je préférerais à cet arrangement le *projet B* qui remet les meubles dans leur position naturelle et a l'avantage de présenter un aspect moins tourmenté et plus calme, partant plus digne, me semble-t-il. Dans les deux projets B et C, j'ai provisoirement conservé le bonnet phrygien, mais je crois bien qu'il serait de bonne politique de le supprimer tout à fait, si l'on veut faire accepter le faisceau. Il passera, je crois, plus facilement, privé de ce bonnet qui est plus particulièrement l'emblème du sans-culottisme et du jacobinisme, et déjà du temps de la République helvétique il était si peu en faveur en Suisse qu'il a partout été soit remplacé par le chapeau de Guillaume Tell, soit purement et simplement supprimé, et c'est sous cette dernière forme que le faisceau a passé dans les armoiries de St-Gall. Pour cette raison et aussi parce qu'il ne saurait subsister sur un fond rouge je l'ai supprimé dans le *projet A* (on peut venir admirer ce projet dans les bureaux du Peuple) que je *recommanderais tout particulièrement* pour les raisons suivantes: 1^o Il évite la couleur brune, dite «au naturel» du faisceau, qui est admise pour des parties accessoires, comme le tronc et les branches d'un arbre, mais fait toujours assez piètre figure lorsqu'elle est donnée à une pièce principale, à tel point que le brun est alors généralement remplacé par du noir, témoin les ours de Berne, d'Appenzell, le bouquetin de Coire etc., dont la couleur naturelle serait le brun, tandis qu'ils sont noirs; 2^o au lieu de réunir dans un même champ deux insignes de caractère et d'origine disparates, ce projet les place dans deux champs distincts, caractérisant chacun une époque, les juxtaposant en un tout sans les confondre; 3^o par la suppression de deux couleurs (le brun et le gris d'acier) le drapeau devient moins bariolé; 4^o le champ du drapeau blanc et rouge donne les anciennes couleurs de l'Evêché et en même temps celles de la Confédération,

ce qui est assez heureux, comme il s'agit de commémorer l'entrée du Jura dans le giron fédéral; 5^o ce drapeau est d'un bel effet, gai et sobre en même temps et réalisant une des plus belles combinaisons héraldiques: deux champs portant chacun un meuble de la couleur de l'autre champ, ce que l'on appelle «de l'un à l'autre». Il se blasonnerait ainsi: parti d'argent et de gueules à une crosse épiscopale de Bâle et un faisceau de licteur de l'un à l'autre, posés en pal, le dernier lié d'un ruban d'or portant la devise: «Vivre libres ou mourir». — Ce ruban est tout indiqué pour recevoir la devise, qu'il est préférable de ne pas faire courir dans le champ du drapeau, ce qui donne un peu l'apparence d'une bannière de société de chant ou de gymnastique.

Enfin, pour terminer, une plaisanterie! En Angleterre où dans nombre de circonstances il faut prêter serment, ce qui se fait par devant un magistrat en portant la Bible à ses lèvres, je me trouvais un jour pour cette cérémonie en même temps qu'un juif, et le magistrat s'excusait auprès de lui de n'avoir qu'une Bible complète et non un Ancien-Testament seul, et le juif de répondre: «Oh! ça ne fait rien, M. le Juge, je n'embrasse que mon côté du livre!» De même avec ce drapeau: les fervents de la crosse fermeront l'œil droit pour ne voir que la partie adhérente à la hampe, ceux qui n'aiment pas la crosse fermeront l'œil gauche et ne verront que le champ rouge, ainsi chacun pourra ne voir que son côté du drapeau; enfin les raisonnables ouvriront les deux yeux pour tout voir et embrasser les temps reculés et les temps récents.

Die historischen Hilfswissenschaften der Heraldik, Sphragistik, Genealogie und Numismatik an den schweizerischen Universitäten.

Zusammengestellt von Jost Brunner.

Wir berichten nur über diese historischen Hilfswissenschaften und nicht über die anderen (der Paläographie, Diplomatik und Chronologie¹), weil sie den Heraldiker besonders interessieren.

Basel. An der Universität Basel hielt Herr Prof. Dr. *E. A. Stückelberg*, früherer Redaktor des *Schweiz. Archiv für Heraldik*, seit 1907 folgende Vorlesungen: Winter-Semester 1907—08: Sphragistische Übungen (im Staatsarchiv) 1 Stunde wöchentlich. — Sommer-Semester 1909: Heraldik 1 Stunde. — W.-S. 1913—14: Wappen- und Siegelkunde 1 St. — W.-S. 1917—18: Sphragistik und Heraldik 1 St. — W.-S. 1918—19: Sphragistik und Heraldik 1 St.

Bern. An der Universität Bern hielt † Herr Prof. Dr. *W. F. von Mülinen*, Vize-Präsident der *Schweiz. Heraldischen Gesellschaft*, seit 1894 folgende Vorlesungen: Sommer-Semester 1894: Heraldik 2 St. — S.-S. 1898: Siegel- und Wappenkunde 1 St. — S.-S. 1900: Heraldik 2 St. — W.-S. 1901—02: Heraldik

¹ Für diese drei Hilfswissenschaften hat allein die Universität Freiburg einen Lehrstuhl.